



REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Santé et de l'Action sociale



AGENCE SENEGALAISE DE REGLEMENTATION PHARMACEUTIQUE

Financement de la Fondation Bill & Melinda Gates

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

RECTIFICATIF

*Il est porté à l'attention des potentiels candidats de considérer cet avis en remplacement du précédent avis publié dans le journal « **LeQuotidien** » N°6211 du vendredi 10 novembre 2023.*

Référence PPM : C_ARP_038

En 2022, le gouvernement sénégalais a créé l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) par le décret no 2022-824, qui est née de la fusion entre la Direction de la pharmacie et du médicament (DPM) et le Laboratoire national de contrôle des médicaments (LNCM).

L'ARP a pour mission d'assurer la sécurité et l'efficacité des produits médicaux, des vaccins et de réguler le secteur pharmaceutique. En tant que principal organe chargé de la mise en œuvre de la politique pharmaceutique, l'ARP doit veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux médicaments et aux autres produits de santé. Elle doit également veiller à l'application des bonnes pratiques pharmaceutiques au sein des établissements où les médicaments sont fabriqués, distribués, dispensés, utilisés et stockés.

Elle met tout en œuvre pour atteindre le niveau de maturité 3 (ML3) (production de vaccins), une certification de l'Organisation mondiale de la santé qui atteste que le système réglementaire d'un pays est efficace, performant et transparent. La certification ML3 (production de vaccins) est nécessaire pour montrer que l'organisme national de réglementation est stable, qu'il fonctionne bien et qu'il est intégré, et qu'il est donc prêt à superviser la fabrication de vaccins et d'autres activités dans le pays. Le ministère sénégalais de la Santé a élaboré un Plan d'action national (PAN) détaillé décrivant les étapes nécessaires à l'obtention de la certification ML3.

Le Directeur général de l'ARP est chargé de la préparation et de la présentation du budget annuel, de la gestion des comptes et de la supervision de l'agent comptable nommé par le ministère des Finances. L'ARP est supervisée par le Conseil de Réglementation, qui est chargé, entre autres, d'adopter un budget annuel et d'approuver les comptes de résultats, le bilan et les comptes d'exploitation prévisionnels. La loi d'habilitation de l'ARP lui confère une autonomie financière sous la tutelle technique du Ministère de la Santé et la tutelle financière du Ministère des Finances.

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) bénéficie d'un appui financier de la Fondation Bill & Melinda Gates, et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « recrutement d'un cabinet ou pool de consultants pour l'élaboration du plan de viabilité économique et financière de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) ».

La manifestation d'intérêt aboutira à l'établissement d'une liste restreinte, dont les membres seront invités à poser leur candidature pour le poste de consultant. Ce marché sera géré par Supporting Health Initiatives (SHI), une division de Wits Health Consortium Pty Ltd (WHC) pour et au nom de l'Agence sénégalaise de réglementation pharmaceutique (ARP) avec un financement de la Fondation Bill & Melinda Gates.

Les services de consultance consistent à élaborer un plan détaillé de viabilité financière et économique pour assurer la stabilité financière à long terme de l'ARP. Le consultant doit pouvoir identifier les besoins en ressources financières (opérationnelles et en capital), créer une feuille de route d'approbation et un plan de communication et d'éducation sur la nécessité de ce plan et proposer un plan concret de viabilité financière pour l'ARP qui lui permettra de répondre à ces besoins à court et à long terme. La mission de consultance doit se dérouler dans un délai d'exécution de six (06) mois.

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- ✓ Avoir une bonne connaissance de l'environnement sanitaire, juridique, politique et socio-économique du Sénégal **(15 points)**;
- ✓ Avoir une expérience de travail au Sénégal, y compris avec le Ministère de la Santé de préférence ; expérience de travail avec le gouvernement ; connaissance du fonctionnement du secteur pharmaceutique au Sénégal et dans le monde **(10 points)** ;
- ✓ Apporter les preuves de ses capacités techniques et son expertise dans le domaine de l'élaboration d'un plan détaillé de viabilité financière et économique dans le domaine de la Santé **(30 points)**
- ✓ Avoir justifier au moins une expérience de cinq (5) ans dans le domaine de la santé publique **(15 points)** ;
- ✓ Avoir réalisé au moins un (1) marché similaire au cours des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) ou deux (02) marchés similaires au cours des cinq dernières années (2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) **(15 points)**.
- ✓ Bonne communication orale et écrite en français et en anglais **(15 points)**.

NB : la note minimale requise pour être sélectionnée est 70 points.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du décret N°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant code des marchés publics sont applicables dans la sélection de ces consultants avec les articles 81 et 82 - dispositions spécifiques des marchés de prestations intellectuelles. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou conjoint.

Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un seul candidat sera sélectionné. La sélection sera basée selon la **méthode Fondée sur la Qualité technique et le Coût (SFQC)** » telle que décrite dans le code des marchés publics du Sénégal.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses ci-dessous :

- ✓ www.arp.sn
- ✓ direction.generale@arp.sn
- ✓ <https://supportinghi.co.za/Tenders>

du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées **simultanément** aux adresses ci-dessous, par courrier électronique **uniquement** au plus tard le **vendredi 22 décembre 2023, à 17 heures 00 mn (GMT) aux adresses suivantes :**

- ❖ direction.generale@arp.sn
- ❖ <https://supportinghi.co.za/Tenders>

**Le Directeur Général de l'ARP
Dr Oumy Kalsoum NDIAYE NDAO**